

Compte rendu des journées DASCE Atelier Entraide

72 vice-présidents entraide ont assisté aux ateliers dont 16 nouveaux.

Les ateliers ont été basés principalement sur des échanges entre les participants et l'équipe de l'entraide.

Un rappel complet des aides possibles octroyées par le secteur entraide CPAS et CPAI a été fait.

- Les séjours gratuits :
 - o L'information pour les séjours de printemps vient d'être transmis.

En l'absence d'un assistant social de service, la recevabilité du dossier est effective lorsque le président d'ASCE a émis un avis motivé.

En situation de handicap, il est important d'apporter toutes les précisions nécessaires pour la bonne instruction du dossier lors de la commission d'attribution (accessibilité du logement).

Lorsqu'une famille demande une période très restreinte (une seule semaine par exemple), il est très difficile à la commission d'attribuer un séjour.

- Aides aux transports suite à séjour gratuit
 - o L'ASCE d'affectation doit impérativement avoir participé à 25 % minimum (mais peut aller jusqu'à la globalité des frais engagés)
- Aides aux manifestations nationales culturelles ou sportives
 - o L'aide octroyée peut venir en complément de l'aide locale déjà accordée
- Les familles brins de muguet
 - o Prioritaires sur les demandes de séjours gratuits (sont concernés les veuves ou veufs, et les enfants d'un adhérent décédé).
- Aides aux catastrophes naturelles ou sinistre (incendie)
 - o Point de vigilance : Avant toute transmission d'un dossier à la FNASCE ; il faut vérifier si l'ensemble des partenaires sociaux locaux (CLAS, MGET et ASCE) ont été sollicités. Il est demandé d'indiquer le montant des différentes aides octroyées.

Un tableau récapitulatif sur l'ensemble des aides octroyées par le secteur entraide avec les différentes procédures va être diffusé très prochainement aux présidents et aux vice-présidents.

Le réseau solidarité

- Hébergement d'un parent d'enfant ou conjoint hospitalisé dans une grande ville.
Il est parfois très difficile et onéreux de se loger dans une telle situation, la mise en place d'un réseau permettrait d'établir une liste des personnes susceptibles d'accueillir gratuitement un membre de la famille d'une personne hospitalisée.

La CPAS a eu une réponse de la part de la GMF concernant l'assurance sur la responsabilité entre l'hébergé et l'hébergeur, celle-ci a indiqué que c'était la responsabilité civile qui serait requise en cas de problème particulier (vol, dégradation...).

Lors de la prochaine CPAS de novembre, l'équipe va travailler sur cette thématique et préparer une charte de bonne conduite.

Hébergement d'un enfant étudiant : Lors de l'entrée en études supérieures, il doit trouver très rapidement un logement.

On sait que le réseau ASCE est sollicité à ce moment là. La réflexion doit être menée sur cette thématique afin d'officialiser et d'optimiser les pratiques.

La parole est à vous.

Un questionnaire avait été transmis en amont aux vice-présidents inscrits afin de recueillir leurs attentes en matière d'action sociale.

Ceci a permis à l'équipe du secteur entraide de répondre point par point aux questions posées.

En ce qui concerne les applications dédiées ANGELA et OSCAR WEB, les demandes d'évolution vont être étudiées attentivement.

La notice d'utilisation d'Angela réalisée par Jean Jacques au démarrage de l'outil a été actualisée par Didier HARDY de l'ASCET 17 et sera mise en ligne très prochainement.

Solidarité Unité d'accueil.

Stéphane a rappelé les conditions d'attribution. Jusqu'à présent ce fonds a financé un seul appartement.

Il en a profité pour faire un appel à projet des ASCE n'ayant pas d'unité d'accueil.

Les membres de l'équipe entraide tiennent à préciser que pour les ASCE ne possédant pas d'unité d'accueil, celles-ci restent tout de même concernées par le sujet, car ces structures permettent à leurs adhérents de partir en vacances à moindre coût.

Intervention de Joëlle

Une nouvelle enquête de France domaine a été transmise aux divers services pendant l'été.

Joëlle déplore une nouvelle fois, que la FNASCE n'ait pas été prévenue en amont.

De plus, les tableaux transmis par la FNASCE, il y a quelques temps, ont été utilisés pour cette dite enquête.

Le renouvellement de la convention entre les ministères et la FNASCE est en cours de négociation.

L'arrivée d'un nouvel SG va un peu compliquer les choses. Il va falloir repartir de zéro.

L'ensemble des unités d'accueil serait inclus dans la dite convention et non en annexe. Il est précisé également que la dotation allouée à la FNASCE pourrait être utilisée pour financer une partie des rénovations dans les unités d'accueil (bâtiment état).

Lors du dernier Comité Central d'Action Social (CCAS) un arrêté concernant l'action sociale a été présenté.

Ce dernier abrogerait la circulaire de 2008 concernant le fonctionnement des CLAS.

Arbres de Noël

Des échanges avec la salle ont lieu pour faire remonter les éventuelles difficultés rencontrées en local. La tendance actuelle n'est plus à l'achat de jouets mais aux bons d'achat. Ce que l'assemblée regrette car cela ne génère pas la convivialité.

Séjours actifs libérés

- Séjour à l'étranger
- Séjour en France
- Randonnée des actifs libérés

Marie-Jo profite pour faire un appel pour l'organisation de la randonnée en 2015.

Il est demandé aux présidents ou vice-présidents entraide de bien diffuser l'information car bon nombre de retraités n'ont pas l'information via leur ASCE, mais par le bouche à oreille des retraités ayant déjà participé à ce genre de sortie ou voyage.

Une demande de réévaluation de l'aide accordée par la FNASCE au profit des ASCE organisatrices de ces séjours va devoir être étudiée.